



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017**

À une séance ordinaire tenue le 3 juillet 2017, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 11 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

**ÉTUDE :**

---

**7. SERVICE D'URBANISME**

- a. Avis de motion – Règlement n° 805-2017
- b. Adoption du second projet de règlement n° 805-2017
- c. Dérogation mineure – 378, rang Bois-Joly
- d. Dérogation mineure – 69, rue des Peupliers
- e. PIIA patrimoine – 119, rue Principale
- f. PIIA patrimoine – 136, rue Principale
- g. PIIA zones commerciales et industrielles – 55, rue du Parc
- h. CPTAQ – 547, rang Bois-Franc
- i. CPTAQ – rang Saint-Lazare

**8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. Embauche d'une aide-bibliothécaire pour la période estivale
- b. Adoption de la politique de développement des collections

**9. SERVICE DES INCENDIES**

- a. ...

**10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Nomination d'un représentant de la Municipalité à la Table de concertation sur l'eau

**11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Aide financière pour l'entretien des rues des Roulottes et des Campeurs

**12. ADMINISTRATION**

- a. Inscription au Tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière
- b. Acceptation de la promesse d'achat et de vente du 121, rue des Orchidées



- c. Autorisation de signatures du protocole d'entente entre la Municipalité et Ultima immobilier inc.
- d. Recommandation favorable pour le regroupement de sept *Offices municipaux d'habitation*
- e. Nomination d'un représentant pour le futur *Office municipal d'habitation* regroupé
- f. Acceptation de la promesse d'achat et de vente du 88, rue des Campanules
- g. Acquisition de cinq parcelles de terrains sur les rues Principale et de l'Église

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. ...

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

17260-07-2017  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2017 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17261-07-2017  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

**Salaires bruts payés - Juin**

Bernard Ouellet	2 702.78 \$
Léopold Rousseau	982.84 \$
Jean-Pierre Lamontagne	982.84 \$
Jonathan Moreau	982.84 \$
André Sévigny	982.84 \$
Julie Rousseau	982.84 \$
Alexandre D'Amour	982.84 \$
Martine Couture	6 410.88 \$
Cathy Bergeron	5 189.76 \$
Martin Miller	4 696.26 \$
Renault Lepage	411.00 \$
Dany Lamontagne	5 313.56 \$
Pascale Lemay	3 935.56 \$
Membres du conseil et cadres :	<b>34 556.84 \$</b>
Employés voirie et bureau :	<b>56 305.79 \$</b>
Service de sécurité incendie :	<b>13 737.10 \$</b>
Bibliothèque et brigadières :	<b>5 233.20 \$</b>
Personnel de la SAAQ :	<b>7 418.40 \$</b>
Employés du Centre multifonctionnel :	<b>2 495.19 \$</b>
Terrain de jeux et soccer :	<b>4 205.40 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour juin 2017 :</b>	<b>123 951.92 \$</b>



## Comptes payés - Juin

Télu	Internet - bibliothèque	57.43 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	18 515.49 \$
Jonathan Boucher Bélanger	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Charles Blondeau Béland	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Les Constructions de la Chaudière inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	16 257.97 \$
9229-4016 Québec inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	400.00 \$
Raynald Côté	Aide technique architecte	100.00 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	35.89 \$
Sonic Propane	Diesel - garage	1 356.29 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	5 070.64 \$
Ville de Lévis	Entente 2017 - Fourniture d'eau	300.00 \$
Ville de Lévis	Entente - Fourniture d'eau	5 044.20 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	15 456.43 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	13 399.84 \$
CARRA	Remises de juin 2017	1 364.88 \$
Groupe Négotel	Installation de 2 téléphones	86.23 \$
Construction J.P. Pouliot 09 inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Construction Omni MJD inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Immeubles Laflamme et Sévigny inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	400.00 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaires	1 662.43 \$
Télu	Internet bibliothèque et fibre optique	835.81 \$
Hydro-Québec	68, rue de l'Église	378.97 \$
Postes Canada	Apollinairois - commerces	30.87 \$
Ministre des Finances	Demande d'exclusion de la zone agricole	291.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 603.53 \$
Vidéotron	Services Vidéotron	91.19 \$
Télu	Cellulaires	902.99 \$
Interfas	Cotisation de juin 2017	7 894.59 \$
Entreprises D. Aubin et fils inc.	Ajustement de taxes sur dernier paiement	342.29 \$
Groupe Qualinet inc.	Effectuer test d'humidité	316.18 \$
Info Page	Téléavertisseurs	239.73 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Pièces et accessoires	251.28 \$
Syndicat des Métallos	Remise de juin 2017	815.74 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois de juin 2017 :</b>		<b>94 501.89 \$</b>

## Comptes à Payer - Juin

Agence Rég. mise en valeur des Forêts	Membre 2017-2018	25.00 \$
Alimentation Beausnesne	Sac à glace	5.38 \$
Aquarium du Québec	Sortie terrain de jeux	1 481.17 \$
Atelier Genytech	Entretien remorque à asphalte et insp. SAAQ	161.60 \$
Atelier Mécanique 291 inc.	Réparer système hydraulique	311.93 \$
Audio Ciné Films inc.	Cinéma en plein air	395.51 \$
Éloïse Beaupré	Activité Ôhangar	45.00 \$
Ismaelle Belleau	Activité Ôhangar	45.00 \$
Cathy Bergeron	Remb. frais de déplacement	84.60 \$
Béton Laurier inc.	Installation filets et entretien débroussailleuse	179.15 \$
Bionest	Entretien tertiaire	827.31 \$
Bi-Sports	Cartons arbitres et ballons	210.31 \$
Boivin & Gauvin inc.	Réparation poignée	48.38 \$
Bonair SD	Entretien, réparation air climatisé et condensateur	3 136.50 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Pièces pour filets loisirs et outillage garage	91.48 \$
Mélanie Boutin	Festival tournoi	90.00 \$
Brassard	Fourniture de bureau	339.87 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Brodart Canada Company	Séparateurs	244.01 \$
Burocom	Contrat informatique, location et Microsoft	1 886.74 \$
Carquest Laurier-Station	Filtres et huile	207.38 \$
Certified Laboratories	Nettoyant pour pièces	515.03 \$
CGER	Entretien du camion ordures (refacturer Régie)	2 817.21 \$
Jolène Charbonneau	Heures du conte	75.00 \$
Diane Charest	Remboursement accessoires cuisine	119.21 \$
Chemtrade Chemicals Canada	Traitement des eaux	3 826.95 \$
Julie Chiasson	Remb. camp de jour	170.00 \$
CIB Groupe Conseil	Éclairage terrain	574.88 \$
Citron Hygiène LP	Service juin, juillet et août	49.68 \$
Florence Cloutier	Heure du conte	50.00 \$
Conciergerie Rive-Sud	Entretien ménager	1 283.97 \$
Construction S.R.B.	Sciage de bordure	598.74 \$
Seao - Constructo	Appel d'offres	25.81 \$
Coop Seigneurie	Gratte	20.63 \$
Coop Unicoop	Pièces débroussailleuse	708.23 \$
Isabelle Côté	Animation à la découverte des abeilles	613.58 \$
Martine Couture	Remboursement frais formation et congrès	193.04 \$
Marcel Croteau	Ménage Place Francoeur et Hôtel de Ville	506.17 \$
Alexandre D'Amour	Remb. achats Fête au Village	161.54 \$
Robert D'Auteuil	Inscription tournoi de soccer	110.00 \$
Danovar inc.	Réparation pompe	7 852.79 \$
Joël Demers	Remboursement d'une partie frais cellulaire	23.53 \$
Distribution Sports-Loisirs	Poussière de marbre, bancs et plaque lanceur	3 671.90 \$
Christian Drouin et Isabelle Larose	Remboursement dépôt	2 000.00 \$
Kate Dubois	Activité Ôhangar	153.75 \$
Michel Dubois	Remb. bottes de travail	258.62 \$
École Nationale des pompiers	Examens	1 143.00 \$
Élecal	Décompte final	7 468.78 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Tonte des espaces verts	2 628.00 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux et pavage 2017	218 211.21 \$
Entreprises Marcel Têtu	Tête de douche	2 296.63 \$
Entreprises Horticoles CCS	Travaux d'arboricultures	6 639.81 \$
Groupe Environex	Analyses d'eau et essai de puits	953.38 \$
Envir'eau Puits inc.	Recherche en eau et honoraires professionnels	4 951.40 \$
Eugène Allard	Fournitures entretien	990.34 \$
Eurofins Environnement	Analyses aux étangs	403.91 \$
Fertilec	Semences	143.72 \$
Financière Banque Nationale	Intérêts égout collecteur	6 748.78 \$
Fonds des registres	Renouvellement commissaires assermentation	38.50 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	200.00 \$
Fortin Sécurité Médic inc.	Matériel de secours	259.15 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Roue et réparation d'un pneu	73.53 \$
Gaston St-Pierre et ass.	Honoraires professionnels	1 032.20 \$
Gestion Carl et Charles inc.	Compensation	800.00 \$
Les Gicleurs Québécois inc.	Formation système	359.01 \$
Mariane Giguère	Remb. achats terrain de jeux	157.56 \$
Groupe Archambault inc.	Livres pour bibliothèque	2 542.62 \$
Groupe Ferti	Fertilisation et pré-estivale	189.12 \$
GSI Environnement	Paillis forestier	335.91 \$
Icetek Climatisation inc.	Air climatisé – chalet des loisirs	6 202.90 \$
Installation R. Mailloux	Cinéma extérieur	344.92 \$
Isolation Lemer inc.	Démolition du 62, rue de l'Église	9 540.63 \$
Jacques Fortier Ornemental enr.	Pièce	4.82 \$
Kone inc.	Entretien préventif	827.82 \$
Camille Lamontagne	Activité Ôhangar	82.50 \$
Dany Lamontagne	Remboursement divers achats	363.30 \$
Léopold Delisle inc.	Remboursement de la retenue 10 %	3 794.17 \$
Lettrage Rémy Gagné	4 arrêts et 2 noms	229.95 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Librairie Chouinard	Livres pour bibliothèque	2 162.81 \$
Linde Canada	Gants	62.61 \$
Marché Veilleux	Divers achats	122.98 \$
Maxi Métal inc.	Ensemble de valves	507.77 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois dans Puli-Sac	63.05 \$
Martin Miller	Remb. de frais de déplacement	263.16 \$
Monsieur Vaisselle	Accessoires	1 548.66 \$
Morency Société d'avocats	Résolution 17189	4 424.56 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part de juin	30 246.00 \$
Municipalité de Laurier-Station	Ajustement et quote-part de juin	6 284.78 \$
Municipalité de St-Antoine	Droits de mutation	62.00 \$
Nordik Sports	Batterie génératrice	80.43 \$
Normand Côté	Divers travaux d'électricien	14 340.34 \$
Novicom 2000 inc.	Programmation 3 antennes	1 152.91 \$
Annabelle Paquet	Remboursement achat	3.45 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Piste multifonctionnelle	402.41 \$
Paysagiste 2000 inc.	Remboursement de la retenue 10 %	6 330.25 \$
Peinture Lignes Plus enr.	Repeindre lignage	2 697.31 \$
Kim Picard	Remb. frais de déplacement	22.14 \$
Pitney Bowes of Canada	Cartouche d'encre - timbreuse	173.59 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et aérosol	128.41 \$
Pluritec ltée	Honoraires travaux	4 369.05 \$
Atlantis pompe Ste-Foy	Traitement eau potable	641.56 \$
9333-2989 Québec inc.	Popcorn (cinéma extérieur)	146.60 \$
Danielle Poulin	Surveillance examens	48.00 \$
Premier Québec inc.	Extension	283.92 \$
Produits Capital	Fournitures et entretien	254.37 \$
PG Solutions	Formation à distance	246.05 \$
Protection incendie Viking inc.	Problème avec pompe	231.10 \$
Protection incendie PC	Réparation, recharges et inspection visuelle	238.45 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	2 315.00 \$
Régulvar	Système de ventilation	183.96 \$
Résotel	Téléphones, bibliothèque et programmation	1 044.09 \$
Roulement Techno inc.	Poulie ouvrante	18.20 \$
Vanessa Rousseau	Remboursement d'achats	157.24 \$
Pierrette Roy	Remb. activité loisir	99.00 \$
Serres Normand Morissette	Horticulture 2017	225.55 \$
Serrupro	Clés	157.82 \$
Service de réparation M. M.	Réparation frigidaire	206.96 \$
Signal Services inc.	Signalisation	465.65 \$
SOCAN	Remise 2016	91.98 \$
Solu Tech	Nettoyage bassins	804.83 \$
Sotramex inc.	Ensemencement hydraulique	2 759.40 \$
Stanley Sécurité	Télésurveillance	351.68 \$
Télé-Alarme Plus	Vérifier trouble et fausse alarme	543.26 \$
Toshiba	Photocopieur et agrafes	891.99 \$
Trafic Contrôle F.M. inc.	Travaux de relampage	676.17 \$
Transport St-Agapit	Transport d'eau	2 719.16 \$
Transport François Dorval	Frais de transport	150.10 \$
Audrey Turmel	Remboursement divers achats	9.20 \$
Gestion U.S.D. inc.	Bacs bleus	4 915.46 \$
Xérox	Photocopieur - urbanisme	1 020.39 \$
Yanco-Top Construction inc.	Travaux suite au bris tête gicleur	1 427.29 \$

<b>Total des comptes à payer pour le mois de juin 2017 :</b>	<b>414 927.25 \$</b>
--	----------------------



17262-07-2017  
point no 7a

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 805-2017**

Avis est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera adopté à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 805-2017 modifiant le règlement de zonage no 590-2017 et ses amendements, afin d'agrandir la zone 135 R à même la zone 133R, agrandir la zone 140C à même la zone 141C, créer les zones 141.1R et 141.2R à même la zone 141C.

---

17263-07-2017  
point no 7b

### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 805-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement no 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes de modifications réglementaires relatives à des projets d'ensemble résidentiels, dans la zone 135R sur la rue des Turquoises et dans la zone 141C sur la Route 273;

ATTENDU QUE des plans projets d'implantation des ensembles résidentiels ont été déposés à la Municipalité par les promoteurs;

ATTENDU QUE les propriétés visées par les demandes sont réservées principalement à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 28 juin 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 juillet 2017 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller numéro 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un second projet de règlement portant le n° 805-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

17264-07-2017  
point no 7c

### **DÉROGATION MINEURE – 378, RANG BOIS-JOLY**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure no 2017-033 pour le lot 5 575 587 du cadastre du Québec, situé au 378, rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser une façade de résidence avec un angle de 45° par rapport à la ligne de rue, en considérant les formes non traditionnelles du terrain et de la résidence;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, la façade d'un bâtiment principal qui fait face à une rue doit être parallèle à la ligne de rue ou être implantée avec un angle de 30° maximum par rapport à la ligne de rue;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 20 juin 2017;





ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement de zonage no 590-2007 et du règlement sur les dérogations mineures no 595-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure no 2017-033 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

*Le conseiller no 5, André Sévigny, se retire pour le vote de cette résolution.*

17265-07-2017  
point no 7d

### **DÉROGATION MINEURE – 69, RUE DES PEUPLIERS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure no 2017-035 pour le lot 3 388 806 du cadastre du Québec, situé au 69, rue des Peupliers;

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser la façade de la résidence avec un angle de 52° par rapport à la ligne de rue, en considérant la forme particulière du lot, l'utilisation de l'aire de vie extérieure, l'ensoleillement et les arbres qui donnent plus d'intimité;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, la façade d'un bâtiment principal qui fait face à une rue doit être parallèle à la ligne de rue ou être implantée avec un angle de 30° maximum par rapport à la ligne de rue;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 20 juin 2017;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement de zonage no 590-2007 et du règlement sur les dérogations mineures no 595-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure no 2017-035 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

17266-07-2017  
point no 7e

### **PIIA PATRIMOINE – 119, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis no 2017-343 pour le lot 3 384 768 du cadastre du Québec, situé au 119, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur du hangar adossé au bâtiment principal en canexel de couleur gris loup, soit de la même couleur qu'actuellement;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA no 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux de recouvrement extérieur du hangar soient autorisés, mais la couleur proposée dans la demande de permis numéro 2017-343 est refusée. Le revêtement extérieur du hangar doit être blanc, de tout autre matériau que le déclin de vinyle, afin de mieux s'harmoniser au bâtiment principal.

Adopté à l'unanimité



17267-07-2017  
point no 7f

**PIIA PATRIMOINE – 136, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2017-392 pour le lot 3 383 524 du cadastre du Québec situé au 136, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir la galerie arrière, ajouter une pergola ainsi qu'un muret et refaire les rampes;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA no 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis no 2017-392.

Adopté à l'unanimité

---

17268-07-2017  
point no 7g

**PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 55, RUE DU PARC**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis no 2017-393 pour le lot 4 620 006 du cadastre du Québec situé au 55, rue du Parc;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un bâtiment principal avec un revêtement extérieur d'acier émaillé;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé des plans de construction et d'implantation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA no 594-2007 et du règlement de zonage no 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis no 2017-393.

Adopté à l'unanimité

---

17269-07-2017  
point no 7h

**CPTAQ – 547, RANG BOIS-FRANC**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relative aux lots 3 384 024 et 3 384 135 du cadastre de Québec, sur le rang Bois-Franc;

ATTENDU QUE la demanderesse souhaite rendre son emplacement résidentiel conforme à l'occupation qu'elle en fait depuis longtemps;

ATTENDU QUE d'une part, une réponse favorable à cette demande permettrait de raccorder l'emplacement résidentiel au chemin public et d'autre part, de conserver une parcelle de terrain aménagée, bornée d'arbres matures;

ATTENDU QUE la demanderesse désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité





Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ puisqu'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, une autorisation de la CPTAQ n'aurait pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles pour les considérations suivantes :

- Les parcelles visées sont déjà utilisées pour des fins résidentielles accessoires depuis de nombreuses années faisant en sorte qu'elles ne sont pas utilisées à des fins agricoles et ne soustrairaient rien à l'agriculture;
- Une autorisation n'aurait aucune conséquence négative sur les lots voisins puisqu'il n'y aurait pas d'ajout de résidence dans le secteur;
- L'agrandissement de cet emplacement n'aurait aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.

Adopté à l'unanimité

---

17270-07-2017  
point no 7i

### **CPTAQ – RANG ST-LAZARE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 383 074 du cadastre de Québec, dans la zone 21 A, situé sur le rang St-Lazare;

ATTENDU QUE le demandeur désire acquérir le lot 3 383 087 du cadastre du Québec d'une superficie de 67.4 mètres carrés et une partie du lot 3 383 077 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 3516 mètres carrés appartenant à des propriétaires contigus afin de désenclaver la propriété en cause;

ATTENDU QUE les portions des terrains à acquérir qui seront adjacents au rang St-Lazare auront au total une largeur minimale de 45 mètres exigée par le règlement de lotissement en vigueur;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

---

17271-07-2017  
point no 8a

### **EMBAUCHE D'UNE AIDE BIBLIOTHÉCAIRE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE**

ATTENDU QU'une offre d'emploi d'été comme étudiant(e) aide-bibliothécaire a été publiée dans l'Apollinairois de mai, ainsi que sur le site internet de la Municipalité;

ATTENDU QUE sept candidatures ont été reçues et que des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher Alix Blanchet comme aide-bibliothécaire pour l'été 2017;

Le poste est à temps partiel, sur un horaire variable de 20 heures par semaine et pour 7 semaines. Soit du 26 juin au 28 août. La bibliothèque ferme ses portes durant les 2 semaines de la construction, du 23 juillet au 7 août inclusivement.

Son salaire est rétroactif à la date d'engagement, soit le 26 juin 2017.

Adopté à l'unanimité

---



17272-07-2017  
point no 8b

## **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS**

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque, Kim Picard, a rédigé une politique de développement des collections pour la bibliothèque Au Jardin des Livres;

ATTENDU QUE ladite politique a été remise aux membres du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'adoption de cette politique a été entérinée par les élus municipaux le 26 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

---

17273-07-2017  
point no 10a

## **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ À LA TABLE DE CONCERTATION SUR L'EAU**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un avis de convocation à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne;

ATTENDU QU'un siège vacant est à combler à la Table de concertation sur l'eau, comité de consultation de l'OBV du Chêne;

ATTENDU QUE ce comité est un lieu d'échanges sur les enjeux de l'eau sur le territoire, il conseille également l'OBV du Chêne dans ses orientations et actions sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Cathy Bergeron, directrice générale adjointe, représentante de la Municipalité de Saint-Apollinaire au sein de la Table de concertation sur l'eau de l'OBV du Chêne. Monsieur Alexandre D'Amour, conseiller no 6, sera substitut, au besoin.

Adopté à l'unanimité.

---

17274-07-2017  
point no 11a

## **AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES RUES DES ROULOTTES ET DES CAMPEURS**

ATTENDU QUE la rue des Roulottees et la rue des Campeurs sont deux rues privées, propriété de Gestion Carl et Charles inc.;

ATTENDU QUE plusieurs autres propriétaires se sont établis en bordure de ces rues, alors qu'ils bénéficiaient d'un droit de passage saisonnier;

ATTENDU QUE ces propriétaires ont transformé leur chalet en résidence permanente de telle sorte qu'ils doivent dorénavant utiliser ces deux chemins durant toute l'année;

ATTENDU QUE le camping ouvre seulement durant la période estivale, alors que le chemin est utilisé par le public en général durant toute l'année;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée dans les domaines qui sont de sa compétence;

ATTENDU QUE l'entretien d'une voie privée, ouverte au public par tolérance, fait partie de la compétence d'une municipalité lorsque demande lui en est faite, suivant l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le Conseil, dans ces circonstances particulières, estime juste et raisonnable d'accorder une aide financière aux propriétaires du camping;



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire accorde à Gestion Carl et Charles inc. une aide financière au montant de 800 \$ en raison de l'augmentation de circulation générée par les constructions permanentes érigées sur ces deux rues.

Adopté à l'unanimité

---

17275-07-2017  
point no 12a

### **INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une invitation afin de participer au Tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière qui aura lieu le 29 août prochain;

ATTENDU QUE notre participation à cette collecte de fonds servira à la poursuite des actions entreprises par le *Centre de développement des entreprises (CLD)*. Ce projet permettra de promouvoir, soutenir et accompagner les entreprises de la MRC dans leurs démarches d'innovation et de développement technologique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer au tournoi de golf des gens d'affaires de Lotbinière pour un coût total de 280 \$, soit 2 participants pour le golf et souper.

Adopté à l'unanimité

---

17276-07-2017  
point no 12b

### **ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE DU 121, RUE DES ORCHIDÉES**

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Madame Jessyka Bergeron et Monsieur Benoit Barbeau pour le lot 4 448 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 121, rue des Orchidées;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 84 396.50 \$, soit au taux de 8,50 \$ du pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Madame Jessyka Bergeron et Monsieur Benoit Barbeau, le lot 4 448 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 121, rue des Orchidées, pour le montant de 84 396.50 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

---

17277-07-2017  
point no 12c

### **AUTORISATION DE SIGNATURES DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET ULTIMA IMMOBILIER INC.**

ATTENDU QUE le 2 juin 2014, la Municipalité a approuvé un projet de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans les prolongements de l'avenue des Générations et l'ouverture de la rue Laflamme par la résolution numéro 16200-06-2014;

ATTENDU QUE les lots 3 383 296, 4 929 680 et 4 929 681, du cadastre du Québec, ont été vendus à Ultima Immobilier Inc. le 19 août 2014;



IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer le protocole d'entente avec Ultima immobilier inc. pour un projet de développement résidentiel nommé « le District phase IV » sur les lots 3 383 296, 4 929 680 et 4 929 681, du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité

17278-07-2017  
point no 12d

---

**RECOMMANDATION FAVORABLE POUR LE REGROUPEMENT DE SEPT  
OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION**

ATTENDU QUE le projet de loi no 83, sanctionné le 10 juin 2016, est venu modifier la Loi sur la Société d'habitation du Québec et que les offices d'habitation sont concernés;

ATTENDU QUE le gouvernement pourra par décret constituer un office régional d'habitation ou un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices existants, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017;

ATTENDU QUE les offices d'habitation du réseau peuvent formuler des projets de regroupements auprès du gouvernement;

ATTENDU QU'à la suite de discussions intervenues entre les représentants des offices municipaux d'habitation et des municipalités concernées sur le territoire de la MRC de Lotbinière, il a été convenu que les offices municipaux d'habitation de la MRC de Lotbinière souhaitent qu'ils soient regroupés en deux nouvelles structures administratives;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe, l'Office municipal d'habitation de Beaurivage, l'Office municipal d'habitation de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, l'Office municipal d'habitation de Saint-Gilles, l'Office municipal d'habitation de Saint-Agapit, l'Office municipal d'habitation de Laurier-Station et l'Office municipal d'habitation de Saint-Apollinaire ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, de Saint-Patrice-de-Beaurivage, de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de Saint-Gilles, de Saint-Agapit, de Laurier-Station et de Saint-Apollinaire un projet d'entente de regroupement des sept offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les modalités d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le Conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe, de l'Office municipal d'habitation de Beaurivage, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Gilles, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Agapit, de l'Office municipal d'habitation de Laurier-Station et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Apollinaire, suivant les conditions du projet d'entente de regroupement.

Adopté à l'unanimité



17279-07-2017  
point no 12e

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE FUTUR OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION REGROUPE**

ATTENDU QU'il est prévu le regroupement des municipalités de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, de Saint-Patrice-de-Beaurivage, de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de Saint-Gilles, de Saint-Agapit, de Laurier-Station et de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire doit mandater un représentant qui siègera à titre d'administrateur au conseil d'administration provisoire du futur office municipal d'habitation créé suite au regroupement;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le Conseil mandate Alexandre D'Amour, conseiller no 6, à titre d'administrateur du futur office municipal d'habitation créé suite au regroupement de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe, de l'Office municipal d'habitation de Beaurivage, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Gilles, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Agapit, de l'Office municipal d'habitation de Laurier-Station et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

---

17280-07-2017  
point no 12f

**ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE DU 88, RUE DES  
CAMPANULES**

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Madame Evelyne Dorion-Larivière et Monsieur Sébastien Déry pour le lot 5 990 832 du cadastre du Québec, terrain sis au 88, rue des Campanules;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 93 952.50 \$, soit au taux de 7.50 \$ du pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Madame Evelyne Dorion-Larivière et Monsieur Sébastien Déry, le lot 5 990 832 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 88, rue des Campanules, pour le montant de 93 952.50 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

La présente résolution abroge la résolution numéro 17017-10-2016 adoptée le 3 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

---

17281-07-2017  
point no 12g

**ACQUISITION DE 5 PARCELLES DE TERRAINS SUR LES RUES PRINCIPALE  
ET DE L'ÉGLISE**

ATTENDU QUE d'importants travaux de réfection d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts s'effectueront sur une section de la rue Principale et sur la rue de l'Église à compter du mois d'août;

ATTENDU QU'une description technique préparée par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, montre que cinq parcelles sont occupées par le pavage et les trottoirs sur les lots 3 383 362, 3 383 363, 3 383 524, 3 383 525 et 3 384 787, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière,



ATTENDU QU'il est nécessaire de notarié l'acquisition de ces cinq parcelles de terrains;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer les actes notariés relatifs à l'acquisition de cinq parcelles de terrains identifiées sur la description technique préparée le 28 juin 2017 par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, dossier numéro 2336.

- Parcelle A : une partie du lot 3 383 362 d'une superficie de 59.2 mètres carrés appartenant au Gouvernement du Canada, ministère des Postes;
- Parcelle B : une partie du lot 3 383 363 d'une superficie de 529.1 mètres carrés appartenant à la Fabrique de Saint-Apollinaire;
- Parcelle D : une partie du lot 3 383 524 d'une superficie de 15.1 mètres carrés appartenant à Madame Annie Roger et Monsieur Mathieu Masse;
- Parcelle E : une partie du lot 3 383 525 d'une superficie de 6.8 mètres carrés appartenant à Monsieur Roger Masse;
- Parcelle F : une partie du lot 3 384 787 d'une superficie de 11.9 mètres carrés appartenant à la succession de Monsieur Jean Côté.

Ces cessions sont faites au montant symbolique de 1 \$ chacune.

Adopté à l'unanimité.

---

17282-07-2017  
point no 16

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 3 juillet 2017 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

17283-07-2017  
point no 17

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 3 juillet 2017, à 20 h 11.

Adopté à l'unanimité

---

Bernard Ouellet,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

*Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 14 AOÛT 2017**

---